

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2246

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« prévue à l'article L. 322-5 du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de l'oubli d'une référence juridique.